

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Droit et techniques des réseaux hydrauliques

- Université Lumière - Lyon 2

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences économiques - Gestion

Établissement déposant : Université Lumière - Lyon 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

L'objectif de cette licence professionnelle (LP), ouverte en 2008, est de former des professionnels qualifiés ayant un profil pluridisciplinaire leur permettant de dialoguer avec les différents acteurs impliqués dans des opérations de conception, de réalisation et de suivi de chantiers de canalisations.

Les fonctions visées sont donc des fonctions de conducteur de travaux, gestionnaire de production, chargé d'études techniques ou encore chef de projet.

Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent ou perfectionnent des connaissances et compétences dans le domaine des techniques de réseaux (eau potable, eaux usées) mais aussi en management de projet, en communication et en droit public et privé.

La formation se déroule sur 550 heures (400 heures de formation académique et 150 heures de projet tuteuré), se déroule en alternance (périodes de quatre à six semaines) et s'adresse à un public en formation initiale et continue, majoritairement au travers de contrats de professionnalisation.

La LP est portée par l'Université Lumière - Lyon 2 en partenariat avec deux lycées techniques : le lycée La Martinière Monplaisir de Lyon et le lycée Agrotec à Vienne, qui apportent leurs compétences techniques et leurs équipements.

Avis du comité d'experts

Les objectifs de la formation sont en phase avec le référentiel des compétences professionnelles de l'organisation professionnelle des canaliseurs de France. Au vu de ces objectifs, la structure de la formation est parfaitement claire et cohérente : elle est organisée en six unités d'enseignements (UE). Les UE5 et UE6 correspondent respectivement au projet tuteuré (150 heures) et au stage. La formation hors projet tuteuré se déroule sur 400 heures réparties en quatre UE semblant bien couvrir les besoins du métier : « Management et communication » (UE1), « Environnement législatif » (UE2), les UE 3 et 4 étant plus techniques. L'UE4 (74 heures) est proposée avec deux options possibles : « Etudes et projets » ou bien « Conduite de projets ».

Cette formation s'adresse à des étudiants de 1^{er} cycle (Bac+2) à caractère scientifique et technique (essentiellement des brevets de technicien supérieur (BTS) *Métiers de l'eau*, BTS agricole *Gestion et maîtrise de l'eau*, BTS *Géomètre, Topographe*, BTS *Travaux publics*). Les effectifs assez stables sur les cinq dernières années sont de 21 étudiants en moyenne par an dont 80 à 90 % en contrat de professionnalisation ; ce qui confirme un bon écho auprès des professionnels.

D'après les chiffres fournis par l'université, l'insertion professionnelle serait bonne puisque 73 % des étudiants accèdent immédiatement à un 1^{er} emploi après leur formation et 90 % sont recrutés en contrat à durée indéterminée (CDI) en professions intermédiaires et dans le secteur concerné, d'après l'enquête fournie. On ne dispose cependant que trop peu d'enquêtes et de résultats pour attester de l'insertion professionnelle.

Le partenariat unissant trois pôles (le lycée Agrotec, le lycée La Martinière Monplaisir et l'Université Lumière - Lyon 2) constitue une structure particulièrement originale et une force mais avec cependant un faible apport de compétences universitaires. On peut être surpris de la présence de cette LP dans l'offre d'une université de sciences humaines et sociales, dans la mesure où la composante « technique » de la formation semble très importante, l'environnement législatif ne représentant en fait qu'un peu plus d'un-quart du volume d'enseignement.

La responsabilité pédagogique est assurée par trois enseignants coordonnateurs (soit un enseignant coordonnateur par structure de formation) et le rôle de chacun est clairement défini. A noter cependant le faible volume horaire de cours assuré par le porteur de la formation et le faible volume horaire (37 heures) assuré par les enseignants-chercheurs de l'Université de Lyon 2. L'équipe pédagogique, bien que déficitaire en enseignants-chercheurs, reste relativement équilibrée notamment sur les aspects techniques et scientifiques. Ceci est lié à la forte proportion d'enseignants du secondaire provenant des deux lycées techniques. Cette équipe est donc constituée de 10 enseignants du secondaire, de deux enseignants-chercheurs de l'Université de Lyon 2, de professionnels et enfin, d'une maître de conférences (MCF) de l'Université Catholique de Lyon.

Les professionnels sont nombreux (21) et proviennent de structures relativement diverses et interviennent dans toutes les UE1 à UE4. Les professionnels sont également très présents dans le pilotage de la formation puisque celle-ci bénéficie d'un comité de pilotage pertinent qui regroupe les responsables pédagogiques et d'établissement et les représentants des organisations syndicales concernées citées plus bas. Ce comité de pilotage semble actif et émet des avis et des suggestions.

Il existe deux autres LP présentant des similitudes au niveau régional : La LP *Travaux publics*, spécialité *Conduite de travaux en travaux publics* (concernant les canalisations mais aussi les chemins de fer, ponts, routes, etc.) et la LP *Génie civil et construction*, spécialité *Conduite de chantiers de routes, de voiries et réseaux divers*. Dans le cadre de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE), il conviendrait de réfléchir aux possibles articulations avec ces deux LP dans l'éventualité d'une seule licence avec plusieurs parcours.

Éléments spécifiques

<p>Place de la recherche</p>	<p>Les MCF appartenant à l'équipe pédagogique sont rattachés à l'Université Lumière - Lyon 2 (en section universitaire de droit public) pour deux d'entre eux et à l'Université catholique de Lyon. Ils interviennent tous les trois dans l'UE2 (de Droit).</p> <p>Il n'y a pas d'environnement recherche pour la partie scientifique et technique. Ceci peut se révéler à terme préjudiciable même pour une LP.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Elle est très forte et compense en partie le point précédent.</p> <p>Les professionnels interviennent dans toutes les unités d'enseignement (hors projet tuteuré et stage). Leur nombre et la diversité de leurs entreprises ou organismes d'origine sont un atout de la formation.</p> <p>Le CINOV (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique), la Fédération des Travaux Publics Rhône Alpes, l'organisation professionnelle des Canalisateurs de France, et le SYNTEC (Syndicats des Etudes et Conseils, depuis 2014) sont membres du comité de pilotage ; ce qui garantit une bonne réactivité de la formation aux nécessités d'évolution et une adéquation aux attentes des professionnels.</p> <p>Les objectifs de la formation sont en cohérence avec le référentiel des compétences professionnelles de canalisateurs de France.</p> <p>La réflexion pour joindre à la formation un certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM) spécifique aux canalisateurs est en cours de réflexion auprès du syndicat des canalisateurs de France.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Le stage est d'une durée de 16 semaines pour les étudiants en formation initiale ; pour les étudiants en contrat de professionnalisation ou en formation continue, la période de stage est comprise dans la période en entreprise.</p> <p>Un rapport et une soutenance sont demandés pour le projet tuteuré. La note entreprise compte pour 25 %, le rapport pour 25 % et la soutenance pour 50 %.</p> <p>Pour le stage, l'étudiant doit fournir un mémoire avec soutenance. Le poids correspondant à la note entreprise ne compte que pour un tiers, et devrait être relevé.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Il n'y a pas d'ouverture à l'international de la licence professionnelle.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Des actions de communication sont mises en place auprès des professionnels (entreprises du secteur, organisations syndicales, collectivités et regroupements de collectivités) par la participation aux salons, aux journées portes ouvertes, par la présence sur le web, et par le réseau des anciens élèves. Le recrutement s'effectue sur dossier et entretien. Le projet professionnel des candidats semble être particulièrement bien pris en compte. On ne dispose pas d'information sur le nombre de dossiers reçus.</p>

<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La formation académique s'effectue en cours et cours/travaux dirigés classiques même pour l'UE4 (« Etudes et projets » ou « Conduites de projets ») ; ce qui peut paraître surprenant.</p> <p>Un dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) est en place.</p> <p>Les étudiants sont formés aux divers progiciels utilisés dans les entreprises : AutoCAD, ARCGIS, MENSURA, PORTEAU, PackOFFICE</p> <p>Les étudiants sont invités à utiliser les outils collaboratifs de travail tel que l'ENT tout au long de la formation.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants s'effectue par un contrôle continu basé sur des épreuves de nature diverse : interrogations écrites ou orales, exposés oraux, remise de travaux écrits en groupes ou individuel. Il n'y aurait pas d'examens terminaux en dehors de la soutenance de mémoire et de projet, ce qui reste à préciser).</p> <p>L'évaluation du projet tuteuré et du projet en entreprise, a été décrit plus haut.</p> <p>Les crédits européens sont en adéquation avec les volumes horaires.</p> <p>Le jury est composé des quatre responsables pédagogiques de licence et d'un ou deux professionnel.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Il n'est pas fait mention d'un livret électronique, mais il existe un livret de suivi de l'alternant avec une définition claire et précise des compétences attendues.</p> <p>Le suivi de l'apprenant par deux tuteurs (tuteur d'entreprise et tuteur pédagogique qui communiquent entre eux) est un point fort de la formation.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le dossier ne présente qu'une enquête à 27 mois réalisée sur une seule promotion (24 alternants, 14 répondants). Cette enquête n'est pas suffisante et n'apporte donc que peu d'information sur l'insertion professionnelle des diplômés.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>L'évaluation des enseignements est réalisée en deux temps : « à chaud » immédiatement à la fin du module, et « à froid » deux semaines après la première. C'est un bon processus, qu'il faudrait sans doute compléter par une mesure de l'utilité perçue des enseignements après l'entrée sur le marché du travail.</p> <p>Le comité de pilotage décrit plus haut assure un rôle de conseil de perfectionnement. Il émet des avis et des suggestions qui permettent d'améliorer la formation. Néanmoins, les propositions faites durant ces conseils et les améliorations apportées à la formation suite à ces conseils ne sont pas décrits.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Cohérence pédagogique (programme et équipe) eu égard aux objectifs.
- Grande implication des professionnels (dans la formation et le comité de pilotage).
- Complémentarité d'établissements partenaires.

Points faibles :

- Trop peu d'information sur le devenir des diplômés, au-delà de résultats satisfaisant d'une enquête nationale.
- Faible implication et pilotage universitaires.

Conclusions :

Cette formation est très fortement professionnalisante et a su nouer des liens étroits avec le monde professionnel non seulement au moment de sa création (objectifs en termes de compétences clairement définis au départ avec les professionnels du secteur et leurs organisations syndicales) mais également, dans son fonctionnement (grande implication des professionnels dans les enseignements clés et dans le comité de pilotage).

Cette licence offre un positionnement original puisque qu'elle propose à la fois, des compétences techniques et scientifiques mais aussi, des connaissances en management de projet et du cadre législatif.

A la lecture du programme de formation et des débouchés, on peut néanmoins se demander s'il s'agit bien d'un diplôme de nature à appartenir au champ *Sciences économiques - Gestion*, le domaine et le contenu de la formation étant plutôt technique (le volume horaire d'enseignements techniques et scientifiques représente plus de 50 % du total). On pourrait apporter un élément de réponse en fonction des emplois occupés et surtout de l'évolution des diplômés dans leur champ professionnel ; s'ils évoluent rapidement vers des postes d'encadrement, de gestion de projet, la place dans le champ peut se justifier.

Cette formation gagnerait à impliquer davantage d'enseignants-chercheurs notamment sur les UE techniques.

Peut-être faudrait-il donc faire appel, dans le cadre de la COMUE, à des enseignants-chercheurs spécialisés dans le domaine technique des réseaux hydrauliques, ou en génie civil, pour être encore plus en phase avec l'évolution technologique, ne serait-ce qu'au travers de quelques conférences (voir par exemple le projet de recherche SUNRISE sur la ville intelligente).

Observations de l'établissement

HCERES – RAPPORT D’EVALUATION – Observations de portée générale

Mention (LP) : Droit et techniques des réseaux hydrauliques

Malgré la qualité de ses observations, le rapport nous paraît mal mesurer la spécificité et de la transversalité de la LP spécialité Droit et techniques des réseaux hydrauliques. La transversalité, encouragée en matière pédagogique et de recherche depuis plusieurs années, demeure très peu répandue, dans les faits, dans le domaine pédagogique. Les experts ont ainsi pu être surpris de voir la LP classée dans le domaine Droit, Economie, Gestion (DEG). Cette LP présente toutefois la particularité, inédite en France, d’être exclusivement dédiée aux réseaux hydrauliques et d’intégrer actuellement près d’un tiers d’enseignements juridiques (127h/400h), ce qui la distingue clairement des autres licences professionnelles de la mention travaux publics. Cette transversalité de la LP (croisant le droit et les techniques hydrauliques), constitue un atout pour cette formation, appréciée des professionnels et des anciens diplômés devenus salariés, et justifie la préférence de la maintenir dans le domaine Droit, Économie, Gestion.

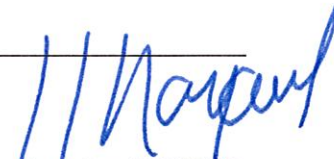
Suite à la proposition des experts invitant à impliquer davantage d’enseignants-chercheurs dans les UE techniques, des intervenants universitaires de l’IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l’environnement et l’agriculture), de l’Institut national des sciences appliquées (Laboratoire de Génie Civil et Ingénierie Environnementale de Lyon) seront sollicités afin de renforcer la dimension « recherche » dans la formation.

Un représentant du GRAIE (Groupement de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures de l’Eau) dont le Bureau de recherches géologiques et minières(BRMG), l’École nationale des travaux publics d’État, l’Institut national des sciences appliquées de Lyon, l’I.R.S.T.E.A, Polytec’Savoie, l’Université Claude Bernard Lyon 1 ... sont membres actifs, sera sollicité pour intégrer le comité de pilotage de la formation.

S’agissant de l’évaluation des étudiants, il faut préciser qu’elle s’effectue sur la base d’épreuves orales et écrites réalisées dans le cadre du contrôle continu, mais aussi sur la base d’examens terminaux dans chaque unité d’enseignement (UE). Les modalités d’enseignement de l’UE 4 sont essentiellement basées sur des apports de connaissance de type cours qui viennent en complément de la partie UE3. Grace à ces apports, la majorité des heures d’enseignement de cette UE permet donc aux étudiants de réaliser différents projets et documents (planning, phasage, dimensionnement) à caractère professionnel.

Quant aux modalités du stage, suite aux préconisations du rapport, le poids correspondant à la note du mémoire en entreprise sera relevé de un tiers à la moitié.

Guillaume PROTIÈRE
Doyen de la Faculté de Droit et Science politique


Jean-Luc MAYAUD
Président de l'Université Lyon 2

